SAINT-MICHEL
Vivre avec passion

AVIS DE PROMULGATION

Le 14 janvier 2020, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2020-297 décrétant les taux de taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'exercice financier 2020.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 16 janvier 2020

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST
Secrétaire-trésorière adjointe